



AVIS À LA POPULATION

ENQUÊTES PUBLIQUES

En application de l'article 109 de la Loi du 04 décembre 1985 sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions et de l'article 72 de son Règlement d'Application, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N° : **1199-21** - CAMAC : **207093** - Compétence : **ME** - Propriétaires : **MM. MONNARD Charly (1115) , MONNARD Olivier (1119)** –Promis-vendu : **LCP- RED SARL, HARLEY, Dean** - Coordonnées géographiques : **2560290/1137950** - Lieu-dit : **«Route du Simplon 13»** - Parcelles nos **1115 et 1119** - Degré de sensibilité au bruit : **III** - Auteur des plans : **LORENZO ALONSO ARQUITECTOS SLP, M. ALONSO PÉREZ, LORENZO** - Projet :

Construction d'un bâtiment et aménagement de places de parc extérieures

○○○○○

Les observations ou oppositions relatives au dossier précité doivent être adressées à la Municipalité, par lettre recommandée ou consignées dans la feuille d'enquête jointe au dossier, pendant la durée de cette dernière, soit

du 27.11.2021 au 26.12.2021

○○○○○

DISPENSE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

(selon art. 111 LATC et 72d RATC)

Nous vous informons qu'en application des articles 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et 72d du Règlement d'application de ladite Loi, la Municipalité de Noville a décidé de dispenser de l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N° **1202-21** – PPE " Impasse du Battoir 4", lot 2 - Propriétaires : **Florine et Didier GERDIL-MARGUERON** - Lieu-dit : **« Impasse du Battoir 4b »** - Parcelle N° **1523** - ECA N° **817** - Projet :

INSTALLATION D'UN CABANON DE JARDIN

Toutefois, cette exemption est affichée aux piliers publics et le dossier est à disposition de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation, soit :

du 13.12.2021 au 22.12.2021.



AVIS À LA POPULATION

Réf. communale 1187-21

Conformément à l'article 13 alinéa 3 LRou, qui renvoie par analogie aux articles 34 et 38 à 45 LATC, la Municipalité de la Commune de Noville soumet à l'enquête publique le dossier suivant :

Construction d'un ponton en bois sur le sentier existant des Grangettes

Parcelles concernées : 372 ; 383 ; 402 ; 403 ; 404 ; 1502.
Dérogation : Article 27 LVLFo, distance par rapport à la forêt

Le dossier établi par le Groupement Forestier des Agittes, M. Laurent Fivaz, est déposé au Greffe municipal de la Commune de Noville

du 24.11.2021 au 23.12.2021

Ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture du bureau (lundi de 14h00 à 17h00, du mardi au jeudi de 08h15 à 11h45 et mardi soir de 17h00 à 19h00)

Durant cette période, les oppositions ou observations éventuelles peuvent être consignées directement sur la feuille d'enquête ou adressées par lettre recommandée à la Municipalité.

CONSULTATION DES DOSSIERS :

- **AU GREFFE MUNICIPAL : LE LUNDI DE 14H00 A 17H00
DU MARDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H00 A 11H30
LE MARDI DE 17H00 A 19H00**

Noville, le 23 novembre 2021

La Municipalité

